Accusé de réception en préfecture
094-219400041-20220331-D2022-18-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022

VILLE DE

BOISSY.SAINT.LEGER

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Extrait du registre des délibérations

Boissy-Saint-Léger, le 31 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022
Délibération n° 2022-18

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL VILLE 2022.
Nomenclature « ACTES » : 7.1

Date de convocation : 24/03/2022
Nombre de conseillers : 33
- En exercice : 33
- Présents : 26
- Absents : 2
- Représentés : 5
- Votants : 31 (30 votants pour le compte administratif, le maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, de 20h15 à 20h20).

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 31 mars 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

Présents : M. Régis CHARBONNIER, Mme Evelyne NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY (arrivée à 19h15), M. Michel BARTHES, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, Mme Marie CURIE, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER (arrivée à 19h25), M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Marie-Angèle YAPO, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, Mme Laure THIBAULT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration : Mme Odile BERNARDI représentée par Mme Evelyne NOURY, Mme Amelle NAIT AMARA représentée par Mme Muriel FERRY, M. Taylan TUZLU représenté par M. Michel BARTHES, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Ludovic NORMAND, M. Christian LARGER représenté par Mme Pascale ISEL.

Absents : Mme Ingrid CITERNE, M. Fabrice NGALIEMA.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Evelyne NOURY est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques, Mme Aline KELLECI, Directrice des finances et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante du DGS, assistent à la séance.

Accusé de réception en préfecture
094-219400041-20220331-D2022-18-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022

La séance est déclarée ouverte à 19h07.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire débattu lors du conseil municipal du 10 février 2022 ;

Vu le projet de budget primitif 2022 présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant le rapport ci-joint ;

Considérant l'avis favorable exprimé par la commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité le 21 mars 2022 ;

Entendu le rapport de M. Fabrice NICOLAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec

- 4 votes « défavorables » (Mme Laure THIBAULT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL) ;
- 2 votes « favorables » pour le chapitre 12 et « défavorables » pour les autres chapitres (M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL) ;

Article 1 : Après avoir procédé aux votes, le budget primitif de l'exercice 2022 de la ville est adopté et arrêté en équilibre à la somme de **42 811 539,83** euros tant en recettes qu'en dépenses selon le tableau ci-dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	9 429 619,95 €	2 844 138,74 €	30 537 781,14 €	42 811 539,83 €
Recettes	10 034 879,51 €	2 238 879,18 €	30 537 781,14 €	42 811 539,83 €
Solde	605 259,56 €	-605 259,56 €		

Accusé de réception en préfecture
094-219400041-20220331-D2022-18-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 168 935,00 €	002	- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 530 197,14 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL	13 700 000,00 €	013	- ATTENUATION DE CHARGES	172 600,00 €
014	- ATTENUATION DE PRODUITS	66 964,00 €	70	- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 281 700,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 696 943,57 €	73	- IMPOTS ET TAXES	20 348 348,00 €
66	- CHARGES FINANCIERES	212 938,57 €	74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 736 781,00 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00 €	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	334 160,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 275 000,00 €	76	- PRODUITS FINANCIERS	1 693,00 €
042	- OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 295 000,00 €	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 302,00 €
022	- DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €			
Total : Dépenses		**30 537 781,14 €**	**Total : Recettes**		**30 537 781,14 €**

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	244 047,95 €	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 275 000,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040	- OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 295 000,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	
165	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 500,00 €	001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	650 588,00 €	024	- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	995 000,00 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	282 904,06 €	10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 944 307,51 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 761 309,80 €	13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 670 067,18 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	5 625 708,88 €	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 500,00 €
26	- PARTICIPATIONS	130 000,00 €	27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 884,00 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	73 700,00 €			
Total : Dépenses		**12 273 758,69 €**	**Total : Recettes**		**12 273 758,69 €**

Article 2 : **PRECISE** que le budget primitif 2022 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation des résultats adoptée lors de cette même séance.

Article 3 : **CONFORMEMENT** aux dispositions de l'article R 4211 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : wwwtelerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le
et de la publication le 11 AVR. 2022

Boissy-Saint-Léger, le 31/03/2022
Pour extrait conforme,
Le maire,

MAIRIE DE BOISSY-SAINT-LÉGER (VAL-DE-MARNE)

Régis CHARBONNIER

Accusé de réception en préfecture
094-219400041-20220331-D2022-18-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022